

# Adresse aux usagers des services publics des écoles et des crèches marseillaises



Lundi 01 février 2021



**Ce n'est pas en cassant le droit de grève que la sécurité et le bien-être de vos enfants sera garanti. L'urgence est à l'embauche de personnel !**

La Mairie de Marseille s'apprête à faire voter en urgence une délibération lors du Conseil Municipal du 08 février 2021 attaquant lourdement le droit de grève des personnels des crèches et des cantines.

La CGT et la FSU, s'étonnent que l'urgence n'ait pas été donnée à l'embauche massive de personnels, à l'amélioration des conditions d'accueil et du contenu alimentaire des cantines. Il a été annoncé 312 recrutements écoles et crèches confondus ce qui ne suffira pas à combler le déficit structurel de personnel.

**Rappelons qu'aujourd'hui, le ratio personnel / enfants est au maximum 1 pour 25 en maternelle et 1 pour 50 en élémentaire mais ce ratio n'est presque jamais respecté !! Malgré ces conditions extrêmes, le ratio personnel/enfant en cas de grève est ramené à 1 pour 30 en maternelle et 1 pour 60 en élémentaire et ce avec moins d'agents et avec un maximum d'enfants présents !! Rappelons que pour la 2<sup>ème</sup> ville de France, comprenant 850.000 habitants il n'existe que 58 crèches ! Là est la vraie urgence pour les parents marseillais.**

Par une opération scandaleuse de tentative de division entre parents et personnels, ils tentent de faire croire que l'état désastreux de l'accueil des enfants dans nos écoles marseillaises seraient le fait des personnels.

**La CGT et la FSU tiennent à rappeler que lorsque les personnels se mobilisent, ils le font toujours sur des mots d'ordre de défense du service public et pour l'intérêt des enfants.**

Les personnels de la mairie de Marseille dénoncent depuis des années le manque de personnel ne permettant pas de mener à bien leurs missions et combattent pour que les enfants marseillais aient un accueil et une cantine digne de ce nom.

Aujourd'hui en tentant de les empêcher d'exercer leur droit constitutionnel de grève, ils étouffent la colère sans y apporter la moindre réponse.

**Même si FO-CFTC-CFE/CGC-UNSA ont signé ce protocole, pour la CGT et FSU, la grève est le moyen d'expression des travailleurs pour défendre leurs droits et combattre pour une société juste et égalitaire. Jamais nos organisations syndicales ne laisseront quiconque s'attaquer à ce droit fondamental qui est le seul qui a permis que la globalité des travailleurs ait des droits.**

Ne nous laissons pas bernier, attaquer le droit de grève des personnels c'est faire reculer le bien-être des enfants.

**A Rennes, ville citée en exemple et appliquant le protocole d'accord sur le service minimum en cas de grève, le taux d'encadrement est dans ce cas de 1 agent pour 14 enfants.**

**Soyons toutes et tous ensemble à 8h devant le conseil municipal le 08 février ! \***

\* Un préavis de grève a été déposé . Vous pouvez faire la journée ou la demi-journée de grève